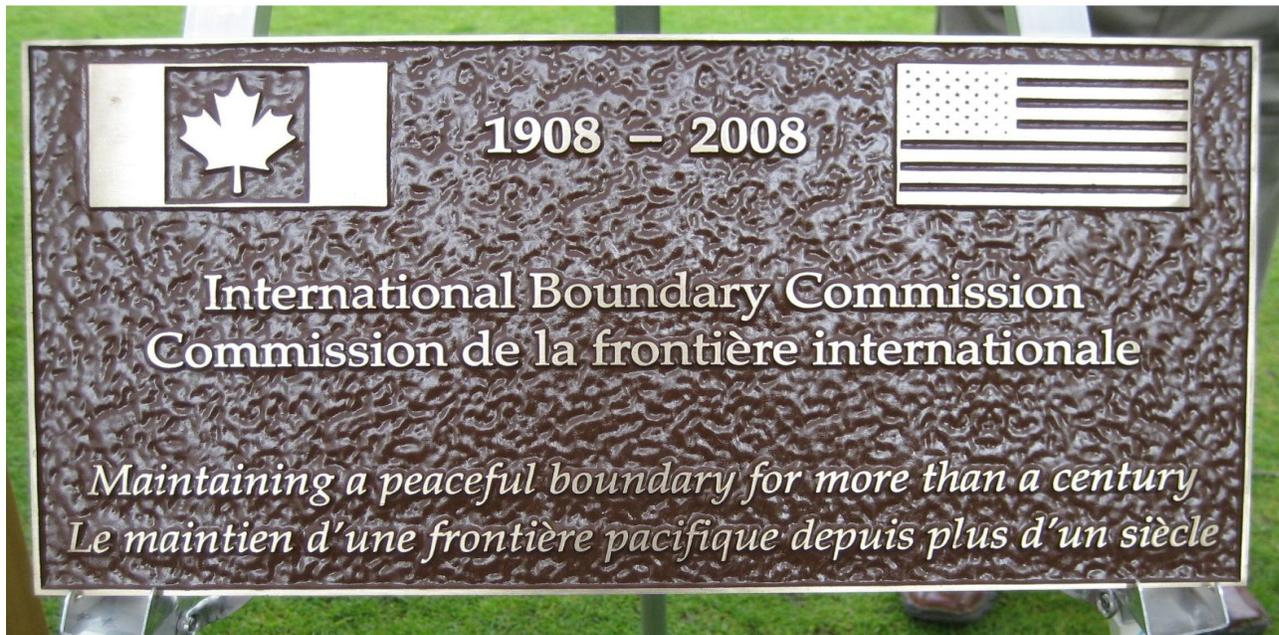


Centenaire de la Commission de la frontière internationale

Nous avons reçu une invitation de nous joindre au commissaire Peter Sullivan (Canada) et au commissaire David Bernhardt (États-Unis) lors d'une cérémonie commémorative du centenaire de la Commission de la frontière internationale qui s'est déroulée à l'Arche de la paix à la frontière du Canada et des États-Unis. Comme plusieurs d'entre vous le savez déjà, Peter Sullivan est aussi l'Arpenteur général du Canada.

L'événement a eu lieu directement sous l'Arche de la paix malgré l'incertitude du temps. Il a été suivi d'un pique-nique à la bonne franquette dans le Washington State Peace Arch Park. Une nouvelle plaque, qui a par la suite été affixée à un monument à l'intention du public, a été dévoilée pour souligner l'occasion.



suite à la page 2

TABLE DES MATIÈRES

Centenaire de la Commission de la frontière internationale	1	Initiative de l'Université de la Saskatchewan pour la communauté Autochtone	6
Notes du directeur exécutif	3	Levés sur les champs gaziers et pétrolifères sur les réserves indiennes en Saskatchewan	7
Les prix nationaux en géomatique David Thompson	4	Rapport sur les formulaires de déclaration de PPC soumis pour l'année 2007	8
Un ATC élu à l'Assemblée législative de l'Alberta	5	Résumé des réunions du conseil – 2008	9
Conférence nationale d'arpenteurs-géomètres	5		

Communiqué est publié et distribué sans frais par l'Association des Arpenteurs des Terres du Canada pour le bénéfice de ses membres. Toutes questions doivent être adressées à: AATC, 100E-900 Chemin Dynes, Ottawa ON K2C 3L6. Tél: 613-723-9200 Fax: 613-723-5558 Courriel: admin@acls-aatc.ca



Les dignitaires présents étaient, de gauche à droite :

Don Alper, Président, Border Policy Research Institute, Western Washington University
L'Honorable John van Dongen, ministre des Affaires intergouvernementales, Colombie-Britannique
Peter Lloyd, consul général du Canada, Seattle
Kathleen Hill, consul général adjoint, États-Unis
Liz Luce, directrice du service de l'octroi de licences, État de Washington
Officier de la GRC
Christine Alexander, qui a chanté les hymnes nationaux et la chanson de « l'Arche de la paix ».
Officier de la GRC
David Bernhardt, commissaire de la frontière internationale, section des États-Unis
Peter Sullivan, commissaire de la frontière internationale, section du Canada
Joanne Charles, conseillère, Première Nation Semiahmoo

On notait aussi la présence de représentants du « Land Surveyors Association of Washington State », de l'Association des arpenteurs-géomètres de Colombie-Britannique, de l'Association des Arpenteurs des Terres du Canada ainsi que leurs conjointes / partenaires.



De gauche à droite : Denny DeMeyer (Washington State Land Surveyor), Gord Thomson, BCLS, Mike Thomson, BCLS et Arpenteur général de Colombie-Britannique, Doug Culham, ATC, OLS, et Robert Allen, ATC, BCLS.

De courts discours ont été prononcés par les participants sur le travail accompli par la Commission de la frontière internationale, la collaboration entre le Canada et les États-Unis et l'importance du commerce entre nos deux pays.

Robert Allen
ATC, BCLS.

NOTES DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

Conférence nationale des arpenteurs-géomètres de Québec

La conférence de 2008 a été un succès retentissant. C'était une première conférence conjointe « mouillée/sèche » avec un total de 511 participants. Le concept « mouillée/sèche » semble avoir été bien appréciés par la plupart des participants et exposants alors il se peut que cette expérience soit répétée dans un avenir rapproché. L'an prochain, la conférence aura lieu à Canmore, Alberta, du 27 au 29 mai 2009. Pour les détails, visitez le site Web à: www.acls-aatc.ca

Le nouveau Conseil de l'AATC

L'Association des Arpenteurs des Terres du Canada est fière d'annoncer l'élection de son nouveau président, Varick Ollerhead qui est propriétaire de la société d'arpentage Ollerhead and Associates Ltd. située Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest. Il a été bien impliqué avec l'AATC pour plusieurs années comme membre de plusieurs comités et membre du Conseil. En plus d'être un A.T.C depuis 1990, il est ingénieur.

Les membres du Conseil pour 2008-2009 sont les personnes suivantes : Présidente sortante, Marie-Christine Robidoux; vice-président, George Schlagintweit; conseiller 3^e année, Jeff Fee; conseiller 2^e année, Daniel Lachance; conseiller 1^{ère} année, Richard Beaumont; conseillers nommés, Steven Horn et Zakary Hargrove; Arpenteur général, Peter Sullivan.

Avenir de la profession

Lors de l'assemblée générale de l'AATC en 2008 à Victoria, les membres ont adopté une motion selon laquelle l'AATC débourserait une somme de 100 000\$ consacrée à l'avenir de la profession. Le Conseil de l'AATC a mis sur pied un groupe de travail dont la tâche est de concevoir un plan visant l'attribution de cette somme qu'il doit soumettre lors de la réunion face-à-face du Conseil au mois de novembre prochain.

Plaintes et discipline

À date en 2008, l'AATC a reçu trois plaintes formelles. Depuis sa transformation en ordre professionnel en 1999, l'AAT n'a reçu que 4 plaintes. Deux de ces plaintes ont été confiées au comité de discipline qui tiendra des audiences en novembre prochain. Le comité de plaintes enquête présentement sur la troisième plainte.

Amendements aux règlements administratifs de l'AATC

Les membres de l'AATC ont approuvé les amendements proposés aux règlements administratifs de l'AATC. Les règlements révisés sont disponibles dans la section « Membres seulement » du site Web.

Nouveau membre nommé au Conseil de l'AATC

L'Association des Arpenteurs des Terres du Canada souhaite la bienvenue à son nouveau membre du Conseil nommé par le Ministre des Ressources naturelles, M. Paul John Scott, qui est à la retraite, résident à Calgary. M. Scott remplace M. Steven Horn qui a été membre du Conseil lors des trois dernières années. Le Conseil de l'AATC apprécie beaucoup la dévotion de M. Horn dans son rôle de protéger les intérêts du public et sa participation aux affaires de l'Association.

Nouveaux ATCs

Depuis le 1^{er} décembre 2007, nous sommes heureux d'annoncer que des brevets d'ATC ont été accordés aux personnes suivantes: Brian P. Elliott, Baldonnel, Colombie-Britannique; Kyle D. H. Harrington, Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest; Mark C. Hatcher, Truro, Nouvelle-Écosse; Murray J. LeGris, Toronto, Ontario; Terry R. Simmonds, Edmonton, Alberta; Mohamed Abdel-Salam, Edmonton, Alberta; Cade Brown, Burnaby, Colombie-Britannique; Mitchell J. Ettinger, Edmonton, Alberta; Mike Gould, Amherst, Nouvelle-Écosse; Thael Hill, Burnaby, Colombie-Britannique; Lorin Levac, Coquitlam, Colombie-Britannique; Katie Munroe, Whitehorse, Yukon; Floyd M. Stochinski, Calgary, Alberta; Andriy Vasynda, Edmonton, Alberta; Paul Burbidge, Whitehorse, Yukon, Eryn E.J. Gibbs, Calgary, Alberta; Arne Hals, Calgary, Alberta; Carlo Monette, Calgary, Alberta; Cody Moser, Edmonton, Alberta; et Ryan Pals, Edmonton, Alberta. Félicitations à tous.

Site Web de l'AATC

Le projet pour implanter un nouveau site Web avance bien. Le nouveau site sera équipé d'un module pour le commerce électronique. Il devrait être en ligne d'ici la mi-octobre.

Jean-Claude Tétreault, A.T.C., a.-g., ing., MBA
Directeur exécutif

CÉLÉBRANT L'EXCELLENCE EN ARPENTAGE

Les prix nationaux en géomatique David Thompson

La deuxième remise des prix a eut lieu lors de la soirée gala de la Conférence nationale des arpenteurs-géomètres le 7 mai 2008 au Musée Royal de la Colombie-Britannique à Victoria, C.-B.



Le gagnant dans la catégorie « Innovation en géomatique » était W.D. McIntosh Land Surveying Ltd. pour le projet « Support pour la réaction d'urgence à l'inondation de Vanderhoof en 2007 ». Les finalistes étaient Bennett Land Surveying Ltd. et la Direction des titres de propriétés et de l'arpentage de la Colombie-Britannique.

Dans la catégorie « Apport à la société », le gagnant était McElhanney Associates pour le projet « Gestion des terres et enregistrement foncière dans le cadre du programme de redressement suite au Tsunami » à Aceh, Indonésie. Finaliste était Monroe Kinloch, ALS.



Tout arpenteur-géomètre breveté, membre d'une association (ou ordre) professionnelle d'arpentage canadien, et qui présente un projet qui a été complété cours des trois (3) dernières années sera considéré admissible à un prix.

Date limite de mise en candidature est le **30 mars 2009**.

L'Association des Arpenteurs des Terres du Canada a introduit le nouveau programme de prix nationaux en géomatique David Thompson en collaboration avec tous les ordres professionnels d'arpenteurs-géomètres au Canada représenté par le Conseil canadien des arpenteurs-géomètres.

Pour les détails sur les prix nationaux en géomatique David Thompson, visitez : www.acls-aatc.ca/Francais/awards/award.htm

LA SOLUTION À VOS CASSE-TÊTE

GÉODÉSIE

REPÈRES MAGNÉTIQUES	REGARDS PROTECTEURS
~ pour sol	~ aluminium
~ pour roc et béton	~ mixte
~ pour GPS	~ hausses pour pavage

PIQUETS

~ piquets témoins	~ balises permanentes
-------------------	-----------------------

**ARPENTAGE
LÉGAL**

REPÈRES	STATIONS
~ aluminium	~ clous PK
~ plastique	~ clous MAG NAILS
~ acier	~ rondelles
~ bornage	~ d'identification
~ terminus magnétique	
~ CLS-77 et CLS-69	

SERVICES

- ~ implantation de repères géodésiques
- ~ conception de repères sur mesure pour projets spéciaux
- ~ repères répondant aux normes fédérales & provinciales
- ~ livraison partout dans le monde

MORASSE

«DEMANDEZ NOTRE BROCHURE»

J. P. MORASSE INC. 1321, Marie-Victorin, St-Nicolas, Québec, Canada G7A 4G4
 Tél. : (418) 831-3811 ~ 1 800 463-6866 • Fax : (418) 831-7827 ~ 1 800 463-8138
 Site Internet : www.morasse.com • Courriel : morasse@total.net

Un ATC élu à l'Assemblée législative de l'Alberta



Ken Allred a été élu pour un premier mandat à titre de député à l'Assemblée législative de l'Alberta lors d'un scrutin général tenu le 3 mars 2008. M. Allred représente le parti Progressiste conservateur de l'Alberta.

Avant de devenir membre de l'Assemblée législative, il a été élu vice-président de la Fédération Internationale des Géomètres (FIG) à Athènes en 2003 pour un mandat de quatre ans qui se termine le 31 décembre 2008. Il occupe présentement la fonction de vice-président responsable des finances de la FIG. Il a été Président de la Commission 1 – Pratique professionnelle de 1994 à 1998 et a siégé à plusieurs groupes de travail de la FIG.

M. Allred est depuis longtemps au service de la profession d'arpenteur-géomètre et il joue un rôle actif au sein de sa communauté. Il a été président et directeur exécutif de l'Association des arpenteurs-géomètres de l'Alberta (ALSA) et président du Conseil canadien des arpenteurs-géomètres.

Cinquième conférence nationale des arpenteurs-géomètres 2009

L'AATC est fière d'annoncer que la cinquième conférence des arpenteurs-géomètres aura lieu à Canmore, Alberta du 27 au 29 mai 2009 en collaboration avec le Conseil canadien des arpenteurs-géomètres. Venez vous joindre à nous lors de la seule conférence nationale des arpenteurs-géomètres et profitez de la vue extraordinaire des Montagnes Rocheuses canadiennes.

La conférence se tiendra à l'hôtel et centre de conférence Radisson à Canmore, Alberta
www.radisson.com/canmoreca



Le programme préliminaire est le suivant:

- Tournoi de golf annuel de l'AATC le 27 mai
- Colloque toute la journée du 28 et l'avant midi du 29
- Assemblée générale durant l'après-midi du 29
- Banquet Gala et présentation des prix Nationaux en Géomatique David Thompson lors de la soirée du 29.

Comme d'habitude, il y aura un programme élaboré pour les personnes accompagnatrices. Pour plus d'information, visiter notre nouveau site Web quand il sera en ligne ou contactez nous à 613-723-9200.

Initiative de l'Université de la Saskatchewan pour la communauté Autochtone

Un des objectifs principaux du Comité de liaison avec les autochtones de l'AATC est de présenter le rôle des Arpenteurs des terres du Canada dans le monde de la géomatique aux autochtones et de leur faire découvrir le potentiel d'une carrière d'ATC ou en géomatique. Afin de remplir ce mandat, le comité examine de près les occasions d'apprentissage qui s'offrent aux étudiants autochtones.

Le Comité de liaison avec les autochtones a récemment passé à la loupe les cours offerts à l'Université de la Saskatchewan (U of S). Celle-ci offre une des plus vastes séries de cours spécialisés à l'intention des étudiants autochtones au Canada et a su reconnaître le besoin pour un programme d'enseignement visant à accroître la capacité des autochtones de composer avec les problèmes environnementaux et de gestion des ressources. Le *Indigenous Peoples Resource Management Certificate (IPRM)* (Certificat en gestion des ressources à l'intention des autochtones) a été mis sur pied récemment. Le IPRM est offert, en partenariat avec le Collège d'agriculture et de bio-ressources, Affaires indiennes et du Nord du Canada (INAC) et l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones (NALMA), aux gestionnaires des terres autochtones partout au Canada.

Les participants au IPRM obtiennent un certificat de compétence après avoir suivi avec succès six cours au niveau du diplôme qui allient les formats de cours en face-à-face et de formation à distance. Les cours portent sur les connaissances que doivent posséder les gestionnaires des terres autochtones afin de gérer les ressources de manière efficace. Parmi les sujets on compte : comment reconnaître et composer avec les impacts environnementaux; comment administrer et gérer les ressources foncières; comment évaluer les facteurs économiques de projets axés sur les ressources et, comment composer avec les éléments de base du droit contractuel, du droit régissant les fiducies, et du droit de propriété.

La transition des étudiants autochtones (tout comme celle des étudiants provenant de petites communautés) à la vie souvent impersonnelle des grandes universités urbaines peut s'avérer traumatique et présenter un certain choc culturel. Les étudiants autochtones doivent souvent faire face aux nouveaux problèmes personnels, académiques et financiers que présentent la vie universitaire et, en même temps, composer avec l'absence de l'environnement, de l'appui de la famille, de la famille étendue et de l'appui de la communauté sur lesquels reposent leurs valeurs depuis l'enfance.

L'université de la Saskatchewan a aussi su reconnaître le besoin particulier qu'ont les étudiants autochtones de première année à effectuer la transition vers le monde universitaire et ce, à titre de première étape critique d'un cheminement réussi vers les études post-secondaires. Le *Aboriginal Achievement Model (AAM)*, un cadre pan-universitaire voué à la réussite des étudiants autochtones a été rendu possible grâce à un engagement de un million de dollars étalé sur cinq ans de la part du *Crown Investments Corporation*.

Le AAM s'appuie sur quatre principes fondamentaux : une transition efficace, une implication totale, l'accès aux structures de soutien et, un sentiment d'appartenance. Ce cadre comporte, de plus, des objectifs particuliers destinés à aider l'étudiant à développer des habitudes d'étude efficaces, à se fixer des objectifs, à participer aux programmes de soutien, à explorer divers cheminements académiques et à développer des relations sociales.

Les éléments essentiels au succès de l'AAM sont les partenariats formés avec les Premières Nations tels que le protocole d'entente entre l'université de la Saskatchewan et la Nation Kinistin Saulteaux. Selon le chef Felix Thomas, *BSPE, BA*, et double diplômé de l'université de Saskatchewan, qui a signé l'entente au nom de la Nation Kinistin Saulteaux : « Le protocole d'entente aidera les Premières Nations et l'Université à travailler de concert afin de créer une communauté pour les étudiants autochtones sur le campus – une communauté qui facilitera la réussite des étudiants autochtones. »

Le Comité de liaison avec les autochtones loue les efforts de l'université de la Saskatchewan et appuiera les efforts des institutions académiques qui enseignent la géomatique au Canada afin d'aider les étudiants autochtones non seulement à s'enrichir de leur expérience académique, mais aussi d'y trouver une carrière qui portera fruits.

Peter Murray, ATC
Comité de liaison avec les autochtones

Références: site web usask.ca / Fall 2006 issue of the Green and White (*U of S alumni news letter*)
Nos remerciements à Christy Miller, Agente de communications du développement, (U of S)

Levés sur les champs gaziers et pétrolifères sur les réserves indiennes en Saskatchewan

Un membre a porté à l'attention du Conseil de l'AATC que les autorités ne lui permettaient pas d'effectuer un levé d'emplacements de puits situés dans une réserve indienne en Saskatchewan car il ne détenait pas un brevet d'arpenteur-géomètre de cette province. Avec un avis légal en main et les résultats d'une recherche effectuée par le CCGC, Khaleel Khan (alors avec le CCGC) a présenté un rapport. En voici un résumé.

La question : Est-ce que les levés sur les emplacements de puits situés en réserves indiennes en Saskatchewan doivent être effectués par un détenteur de deux brevets – Arpenteur des terres du Canada (ATC) et Arpenteur-géomètre de la Saskatchewan (SLS) ?

La réponse en un mot : Oui. Les lois fédérales exigent que les levés soient effectués par un ATC et les lois provinciales exigent que les levés soient effectués par un SLS (Saskatchewan Lands Surveyor).

L'article 50 de la *Loi sur les arpenteurs des terres du Canada* stipule que seul un ATC peut effectuer des levés cadastraux sur les terres du Canada. De la même manière, l'article 26(1) de la *Loi sur l'arpentage des terres du Canada* indique que seul un ATC peut effectuer des levés sur les terres du Canada. Une réserve indienne en Saskatchewan fait partie des terres du Canada. En vertu de l'article 27 du *Règlement de 1995 sur le pétrole et le gaz des terres indiennes*, un plan préparé par un ATC est acceptable lors de la disposition d'un bail de surface par Pétrole et gaz des Indiens du Canada.

Toutefois, l'article 11 du *Règlement de 1995 sur le pétrole et le gaz des terres indiennes* donne un rôle au régime de réglementation provincial dans la délivrance de permis de forer et de produire à partir d'un puits. L'article 10 des *Oil and Gas Conservation Regulations, 1985 (OGCR)* de Saskatchewan requiert un levé effectué par un SLS (Saskatchewan Lands Surveyor) pour appuyer toute demande de forage d'un puits, incluant ceux sur les réserves indiennes. Lues de concert, les réglementations provinciales et fédérales sur le gaz et le pétrole exigent donc qu'un levé préparé pour la délivrance d'un permis de forage sur une réserve indienne soit effectué par un SLS.

Donc, afin de se conformer aux dispositions des *Oil and Gas Conservation Regulations, 1985*, de la *Loi sur l'arpentage des terres du Canada* et la *Loi sur les arpenteurs des terres du Canada*, un arpenteur-géomètre doit détenir un brevet d'ATC (pour la disposition de droits de surface) et un brevet de SLS (pour l'octroi du permis de forage d'un puits). En réalité, la grande majorité des arpenteurs-géomètres qui effectuent des levés sur les sites de puits sur les terres du Canada en Saskatchewan et en Alberta (où des provisions semblables à celles de l'OGCR de la Saskatchewan sont en vigueur), détiennent deux brevets d'arpenteur-géomètre. Si un arpenteur-géomètre ne détient pas le brevet requis en Alberta ou en Saskatchewan, selon la norme, les entreprises qui entreprennent de tels levés font appel à des associés qui sont détenteurs des brevets requis.

Le ministère de l'Industrie et des ressources (SIR) semble appuyer le processus en tenant compte que l'exigence de faire effectuer des levés sur les sites de puits sur les réserves indiennes découle d'une entente entre le SIR et l'Association des arpenteurs-géomètres de la Saskatchewan (SLSA).

Toutefois, dans l'intérêt d'une saine et bonne gestion des levés sur les terres du Canada, les arpenteurs-géomètres de Saskatchewan (et bien sûr d'Alberta), doivent être mis au courant du besoin de détenir deux brevets lorsqu'ils effectuent des levés sur les sites de puits sur les réserves indiennes. Enfin, la responsabilité de détenir les qualifications requises pour le type de travail entrepris incombe à l'arpenteur-géomètre. Dans le cas qui nous intéresse, l'observation des lois fédérales et provinciales rendent impératif le besoin de détenir tant un brevet d'ATC qu'un brevet de SLS.

Jean-Claude Tétreault, ATC, a.-g., ing., MBA
Directeur exécutif

RAPPORT SUR LES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DE PPC SOUMIS POUR L'ANNÉE 2007

Le Comité de PPC de l'AATC est encore une fois impressionné par les efforts déployés par plusieurs membres de l'AATC au niveau du perfectionnement professionnel, et de la diligence avec laquelle ils soumettent leurs rapports.

L'an dernier, les améliorations apportées à la version numérique du formulaire de rapport l'ont rendu plus facile à soumettre (par courriel) et comprenaient l'addition automatique. Ceci a rendu l'étude des formulaires plus aisée pour les membres de notre comité. Notre Comité a encore d'autres idées qui visent à rendre la soumission de rapports encore plus facile.

Nous tenons à rappeler aux membres de l'AATC que les formulaires peuvent être soumis par courriel, télécopieur ou par la poste. Notre programme de PPC encourage la soumission volontaire des formulaires. Nous avons demandé aux membres réguliers de soumettre leurs rapports de manière volontaire avant la fin du mois de janvier 2008. Des rappels à ce sujet avaient été publiés dans le *Communiqué* et inclus avec l'avis de cotisation à la fin de 2007. Un incitatif, sous forme d'un tirage pour un prix faisait aussi partie de cette campagne de rappel.

Félicitations à Lee Morris, ATC, qui a gagné une carte-cadeau d'une valeur de 100\$ chez Canadian Tire.

La soumission volontaire des formulaires permettra à l'AATC d'étudier et d'évaluer le caractère adéquat du programme de Perfectionnement Professionnel Continu. Les membres ayant inclus une adresse de retour avec leurs formulaires ont reçu une lettre du Comité PPC leur faisant part de conseils et de commentaires basés sur l'étude du matériel soumis.

Statistiques

Un total de 119 formulaires de rapport PPC valides a été reçu pour l'an dernier.

Plusieurs formulaires ont été soumis de manière anonyme (soumis sans nom), ce qui est permis selon les normes du programme. La plupart des répondants se sont identifiés sur leurs formulaires. De manière autre que les statistiques qui font partie de ce rapport, ces dossiers ne sont pas conservés.

La moyenne faite des formulaires indiquait 106 heures d'activités de PPC et, après avoir ajusté le maximum admissible pour chaque activité, la moyenne nette se situait à 48 heures. L'an dernier, les chiffres correspondants étaient de 120 et 45 heures.

De bonnes nouvelles

D'une façon générale, la plupart des formulaires ont été utilisés de la bonne manière. Le programme préconise une moyenne mobile de 60 heures sur trois ans. Ainsi, en règle générale, les participants devraient rapporter 20 heures par année. Cette moyenne a été atteinte sur 88 pourcent des formulaires reçus, ce qui équivaut aux pourcentages des trois années précédentes. Seul 12% des formulaires ont été jugés « trop brefs ».

Des heures suffisantes sont rapportées dans les catégories des Activités formelles, Activités informelles, Participation professionnelle et Participation communautaire.

Presque la moitié des répondants ont utilisé les lignes facultatives pour indiquer les activités des années antérieures. Nous en déduisons que les membres trouvent cette section utile.

Les difficultés apparentes

Il existait toujours une certaine confusion sur les formulaires au niveau des catégories auxquelles devaient être assignées certaines activités de PPC. Nous tenons à rappeler aux membres que la liste des exemples des activités de PPC est à leur disposition sur le site Web de l'AATC.

Près de 41 pourcent des répondants n'ont pas inscrit d'heures dans la catégorie Recherche, publication et présentations, ce qui s'apparente aux résultats des deux dernières années (46% en 2006 et 47% en 2005).

suite à la page 9

Conclusions

Il semble que le membre régulier moyen puisse atteindre 20 heures de PPC par année. Le total net pour 2006 est une moyenne de 48 heures par formulaire. Plusieurs membres de l'AATC accumulent un volume impressionnant d'heures de PPC.

Conseils PPC

- Le formulaire de rapport 2008 et une liste d'exemples d'activités diverses est disponible sur le site Web de l'AATC.
- On demande aux membres de l'AATC de soumettre l'information sur le PPC sur le formulaire de rapport prescrit seulement. Il est difficile d'évaluer rapidement de l'information inscrite sur le formulaire d'un autre organisme.
- L'inscription des données des années précédentes sur les lignes supplémentaires au bas du formulaire est facultative. La plupart des membres utilisent ces lignes afin de pouvoir évaluer d'un coup d'œil leur moyenne mobile étalée sur trois ans.

J'aimerais remercier les membres du Comité de PPC pour leur dévouement aux travaux du Comité, tout spécialement pour le temps et les efforts consacrés à l'examen et l'étude des derniers rapports de PPC. Merci donc à Bruce Gudim, Jeff Fee, Dick MacDougall, Jim Banks, Derek French et Jean-Claude Tétreault et son personnel.

Le Comité PPC de l'AATC Dave Dediluke, Président

Résumé des réunions du conseil - 2008

Le 26 octobre 2007 : téléconférence

- Approbation de la liste des membres des comités et groupes de travail de l'AATC et des membres de l'AATC participant à divers comités conjoints.
- Approbation des termes de référence du nouveau comité TIG.
- Engagement d'un montant ne dépassant pas 5 000\$ afin de permettre au comité de PPC d'engager un conseiller afin de préparer une proposition visant la mise en place d'un portail de télé-apprentissage à titre d'initiative dont toute la communauté de l'arpentage canadienne pourra tirer avantage.
- Approbation du rapport au ministre pour l'année se terminant le 22 juin 2007.

Le 29 novembre 2007: rencontre en personne

- Décision de recommander aux membres que la sous-section (4) de la section 7,1 des règlements soit abrogée.
- Décision de recommander aux membres que les mots « temps plein » et « dans une université » soient retirés de la sous-section (1) de la section 8,6 des règlements.
- Approbation du protocole d'entente entre l'Association canadienne d'hydrographie, l'AATC et le comité de la conférence CHC-NSC 2008 afin de définir les rôles des parties lors de la conférence à venir. M.-C. Robidoux et J.-C. Tétreault ont été autorisés à signer le protocole d'entente au nom de l'AATC.
- P. Sullivan a effectué une présentation sur le nouveau concept du CCAG sur l'Avenir de la profession d'arpenteur au Canada. Dr. Brian Ballantyne du CCGC et Sarah Cornett, directrice exécutive du CCAG étaient présents.
- Le conseil appui de manière générale le concept du CCAG sur l'Avenir de la profession d'arpenteur et encourage le CCAG d'y ajouter les détails.
- Lorsque des articles sont soumis en français pour publication dans des numéros du Professional Surveyors Magazine, l'AATC défraiera la traduction vers l'anglais.
- Le conseil autorise le directeur exécutif à aller de l'avant avec le projet du nouveau site web de l'AATC et d'engager un conseiller moyennant un budget plafonné à 30 000\$.

- L'AATC soumettra sa demande afin de devenir membre de la FIG et demandera d'être représentée à la Commission 1.
- Le conseil appuie une augmentation substantielle des frais d'adhésion de l'AATC afin de pouvoir demeurer membre du CCAG.

Le 17 janvier 2008 : téléconférence

- Le conseil a accordé des brevets d'ATC aux candidats suivants : Brian Elliott, Baldonnel C.-B; Kyle Harrington, Yellowknife T.N.-O; Mark Hatcher, Truro N.-É; Murray Legris, Toronto ON; et Terry Simmonds, Edmonton AB.
- Approbation de l'ensemble d'avantages sociaux pour les employés de l'AATC pour l'exercice 2008.
- Le conseil a convenu de recommander à ses membres d'approuver la nouvelle ébauche de la sous-section 1 de la section 25 des règlements ATC.
- Le conseil approuve une augmentation de 10% des frais d'adhésion de l'AATC afin de demeurer membre du CCAG.
- L'AATC avisera ses membres ainsi que les autres arpenteurs-géomètres, par le biais d'avis publiés dans le Communiqué, le Corner Post de la SLSA et le News de l'ALS, du besoin de détenir deux brevets pour effectuer des levés sur les réserves indiennes pour lesquels des approbations de délivrance de permis de forage de puits sont requises, comme ceci se produit en Saskatchewan et en Alberta.
- Confirmation de la décision de soumettre la demande de membriété à la FIG – l'Association canadienne des sciences géomatiques en sera avisée.

Le 25 février 2008 : téléconférence

- Le conseil désigne son secrétaire trésorier, Jean-Claude Tétreault pour signer et soumettre une demande d'aide financière auprès de Héritage Canada pour les services de traduction simultanée lors des conférences CHC-NSC 2008.
- Le conseil a approuvé le plan stratégique 2007-2012 du mois de novembre 2007.
- Le conseil a approuvé le plan d'opération 2007-2012 du mois de novembre 2007.

Le 14 avril 2008 : téléconférence

- Le conseil a approuvé l'augmentation des honoraires de 15\$ à 25\$ pour la correction des examens professionnels ATC.
- Le conseil a approuvé le budget 2009 qui doit être présenté aux membres lors de la prochaine AGM.
- Nomination de P. Ringwood pour un nouveau terme de 5 ans au conseil des examinateurs de l'AATC.
- Le conseil a approuvé le rapport des vérificateurs pour 2007 qui doit être présenté aux membres lors de la prochaine AGM.
- Le conseil a convenu de faire un don de 2 000\$ à la Brigade David Thompson de l'ALS.

Le 4 mai 2008 : rencontre en personne

- Le conseil a accordé des brevets d'ATC aux candidats suivants : Mohamed Abdel-Salam, Edmonton AB; Cade Brown, Burnaby C.-B; Mitchell J. Ettinger, Edmonton AB; Mike Gould, Amherst N.-É; Thael Hill, Burnaby C.-B.; Lorin Levac, Coquitlam C.-B; Katie Munroe, Whitehorse T.N.-O; Floyd M. Stochinski, Calgary AB; Andriy Vasynda, Edmonton AB; et Paul Burbidge, Whitehorse YT.
- Le conseil a décidé de recommander la firme comptable Phomin Leslie à titre de vérificateur pour l'année 2008 à ses membres ACLS.
- Le conseil demandera à ce que les sujets E2 Levés hydrographiques et E3 Gestion de l'environnement soient déplacés de la liste de sujets facultatifs à celle des sujets obligatoires dans le tronc commun du nouveau syllabus du CCAG.

Le 9 mai 2008 : rencontre en personne

- Décision de mettre sur pied un comité des Conférences permanent le plus tôt possible.

Le 17 juin 2008 : téléconférence

- Nomination de M.-C. Robidoux, pour un terme de un an au conseil du CCAG se terminant au mois de mai 2009.
- Le conseil a mis sur pied un groupe de travail spécial qui étudiera les propositions soumises par les comités de l'AATC sur les manières de ventiler la somme de 100 000\$ qui sera consacrée aux projets sur l'avenir de la profession, Ce groupe de travail devra soumettre ses recommandations au Conseil lors de la prochaine rencontre en personne du Conseil au mois de novembre 2008. Le conseil a nommé M.-C. Robidoux à titre de présidente de ce groupe de travail.
- Le conseil a approuvé le contenu de l'envoi postal qui sera expédié à tous les membres votants en vue du scrutin visant l'approbation du règlement 08-01 des règlements généraux de l'AATC, en date du 17 juin 2008.
- Le conseil accepte la recommandation du comité des plaintes pour que la plainte 08-01 soit entendue par le comité de discipline.

- Le conseil demande un deuxième avis de la part du Conseil des examinateurs à la lumière de l'opposition apportée par les associations sœurs au sujet du syllabus du tronc commun.
- Le conseil a donné consigne au Conseil des examinateurs de voir à l'amélioration du processus de l'affidavit d'expérience et de formation pratique de l'AATC.
- Le conseil approuve le tableau de service des comités, des groupes de travail et des nominations de l'AATC en date du 11 juin 2008.
- Le conseil demande au comité de PPC d'examiner la mise en place d'un programme de formation continu obligatoire.
- Approbation du travail du comité sur des questions zone extracôtières intitulé "The Need for Canada Lands Surveyors to Define Canada's Offshore Lands" et décision de faire parvenir le document aux hautes instances de RNCAN, du ministère des Pêches et des Océans et du département des affaires étrangères et du commerce extérieur.

Le 25 juillet 2008 : téléconférence

- Le conseil a accordé des brevets d'ATC aux candidats suivants: Eryn E.J. Gibbs, Calgary AB; Arne Hals, Calgary AB; Carlo Monette, Calgary AB; Cody Moser, Edmonton AB; et Ryan Pals, Edmonton AB.
- Le conseil désigne le Président du comité des plaintes pour porter plainte sous serment, au nom de l'Association – sous la cause 08-01.
- Le conseil reçoit la recommandation du Comité des plaintes que la plainte 08-02 soit entendue par le Comité de discipline.
- Le Yukon Land Titles Office accepte des dessins de servitude qui n'ont pas été réalisés par des ATC. Le conseil a demandé au registraire d'obtenir un avis juridique sur la portée légale de ces dessins.

Le 7 août 2008 : téléconférence

- En conformité avec la section 17. (1) de la *Loi sur les arpenteurs des terres du Canada*, le Conseil appuie la nomination de Paul John Scott à titre de non-membre, remplaçant Steven Horn.
- Le conseil désigne le président du comité des plaintes pour constituer une charge sous serment, au nom de l'Association, dans la cause de la plainte 08-02.

Jean-Claude Tétréault, ATC, a.-g., P. Eng., MBA
Directeur exécutif / registraire